ETHIQUE

Réunion du :	Mercredi 21 juin 2023
Président :	M. Jean DENEUVILLE -
Présents :	MM. Claudian PHILIPPE – Denis LAMORILLE – Serge PAUCHET – Jean Luc BERNARD – André BARREZ -
Membres invités :	MM. Didier CLAY – Alain DELHAYE -

Suite à des propos injurieux sur les réseaux sociaux envers les membres de commissions du district, qui faisaient suite à une non-qualification de l'équipe de l'US GRENAY pour les demies finales de la coupe d'Artois U13, la commission d'éthique a souhaité se réunir afin de voir la suite à donner à ces propos.

Petit rappel des faits :

. Les équipes participantes à cette finale ont toutes reçu une convocation sur leur boite mail sécurisée de leur club indiquant la date, le lieu, l'horaire ainsi que le règlement avec une obligation pour tous les clubs de présenter le listing licences avec photos ainsi que la feuille de match déjà remplie et ceci afin de vérifier entre autre la participation de 4 mutés maximum dont un hors période.

. Le club de l'US GRENAY avait bien préparé sa feuille de match (d'ailleurs tapée à l'ordinateur), mais il n'avait pas son listing de licenciés avec photos.

. Suite à une vérification des licences pour la participation et l'homologation de l'équipe, par des membres de la commission, qui est spécifique aux finales de coupe, celle-ci ayant étant faite aussi pour tous les autres équipes finalistes, Monsieur CLAY - président de la commission remarque la présence de 5 mutés dont 4 hors période sur la feuille de match alors que l'éducateur avait simplement signalé qu'il avait un ou deux mutés.

. Monsieur CLAY informe donc l'éducateur qu'en aucun cas il pourrait prétendre à disputer la demi-finale car il n'avait pas respecté le règlement en précisant toutefois que comme il s'était déplacé avec ses joueurs, la commission tolère le fait qu'il puisse jouer trois matches, en faisant preuve de beaucoup de mansuétude car la logique aurait été de ne pas l'autoriser à participer ayant en tout état de cause bafoué le règlement de la compétition.

. Le club de l'US Grenay a remporté ses trois matches et donc il s'est retrouvé éliminé comme cela avait été signifié à l'éducateur dès le départ malgré ses trois victoires.

. Tout ceci a abouti à ses propos injurieux sur les réseaux sociaux de la part de l'éducateur et de deux autres licenciés identifiés, qui seront convoquées dans la première quinzaine de juillet.

Le Président de la Commission :
Jean DENEUVILLE.

Le Secrétaire :
Denis LAMORILLE